



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux, le douze décembre, à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPS-SUR-MARNE, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Maud TALLET, Maire.

DATE DE CONVOCATION :

02 décembre 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS :

EN EXERCICE :	35
PRESENTS :	26
ABSENTS REPRESENTES :	8
VOTANTS :	34

SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme Marlène STABLO

Présents :

Mme Maud TALLET, M. Michel BOUGLOUAN, Mme Lucie KAZARIAN, M. Guillaume CLIN, Mme Michèle HURTADO, M. Mohammed BOUSSIR, Mme Florence BRET-MEHINTO, M. Cyrille PARIGOT, Mme Marie SOUBIE-LLADO, Mme Nicole LAFFORGUE, M. Pascal BAILLY, Mme Annabel MERLIN, M. Mourad HAMMOUDI, Mme Safia DAVID, Mme Samia TABAÏ, M. Foster ABU, M. Mathieu LOUIS, Mme Marlène STABLO, M. Sébastien MAUMONT, Mme Emilie LE FAUCHEUX (TRAD), Mme Julie GOBERT, M. Michel COLAS, M. Karim KHERFOUCHE, Mme Valentine MASSOLIN

Absents, excusés et représentés :

M. Daniel GUILLAUME qui a donné pouvoir à Mme TALLET, Mme Corinne LEGROS-WATERSCHOOT qui a donné pouvoir à Mme SOUBIE-LLADO, M. Alain LECLERC qui a donné pouvoir à M. PARIGOT, Mme Stéphanie METREAU qui a donné pouvoir à M. BAILLY, M. Johan CENAC qui a donné pouvoir à M. BOUSSIR (arrivé à 19h22 pour le point 04), Mme Mialy RASOLO (REBOUL) qui a donné pouvoir à Mme HURTADO, Mme Margaux HAPPEL qui a donné pouvoir à Mme KAZARIAN (arrivée à 19h15 pour le point 01), M. Jérémy NARBONNE qui a donné pouvoir à M. BOUGLOUAN, M. Maxence PINARD qui a donné pouvoir à Mme LAFFORGUE, Mme Nathalie LANIER qui a donné pouvoir à Mme STABLO

Absent excusé non-représenté :

M. Jean-Paul STERZATI

24/ OBJET : MOTION POUR DES TRANSPORTS FRANCILIENS EFFICACES ET ACCESSIBLES A TOUS ET TOUTES

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2121-29,

VU la proposition de motion par le Groupe « Champs à venir » envoyée à Madame le Maire par courriel du 05 décembre, pour la présente séance,

CONSIDERANT que le Conseil Municipal émet des vœux sur tous les objets d'intérêt local,

CONSIDERANT qu'il est proposé d'approuver une motion commune du Groupe « Champs à venir » (motion amendée avec la Majorité municipale) et du Groupe majoritaire « Ville Citoyenne et Solidaire » pour des transports franciliens efficaces et accessibles à tous et toutes,

AYANT ENTENDU l'exposé de son rapporteur, Julie GOBERT, Conseillère Municipale, présidente du Groupe « Champs à venir »,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Par 33 voix POUR et 1 voix CONTRE (M. Colas),

ADOpte la motion pour des transports franciliens efficaces et accessibles à tous et toutes, suivante :

« Pour améliorer le quotidien des Franciliennes et des Franciliens, la Région doit rétablir l'offre de transport à 100% et empêcher toute privatisation des réseaux de transport conduisant à leur dégradation,

Considérant que la Région Ile-de-France reste la plus inégalitaire de France, et que la question des transports et mobilités impacte concrètement la vie quotidienne des Franciliens,

Considérant la situation insupportable subie quotidiennement par les usagers des transports franciliens à savoir les retards de train, de métro, de bus, les fréquences insuffisantes, la dégradation des conditions de transport, notamment sur la ligne A du R.E.R. empruntée par de nombreux campésien.ne.s,

Considérant que la réduction de l'offre de transport (sur 165 lignes de bus R.A.T.P., les R.E.R. C, D, E, les transiliens H, N, U, 6 lignes de tramway et 13 lignes de métro), dans l'objectif de réduire les coûts à l'extrême, a en réalité pour finalité de préparer l'ouverture à la concurrence qui n'aura d'autre effet que d'amplifier cette dégradation,

Considérant la décision d'une hausse conséquente du Pass Navigo, passant de 75,20 à 84,10 Euros, soit près de 12% d'augmentation,

Considérant le « mur de financement » qui se dresse à l'horizon 2030 avec le remboursement des prêts accordés par l'État en 2020 et 2021, la charge de la dette passée, les investissements nouveaux à financer ou les charges d'exploitation futures du réseau du Grand Paris Express,

Considérant qu'améliorer le réseau de transport public, son confort, l'accessibilité à tous et à toutes est une des meilleures manières de permettre le report modal de la voiture au bus et de lutter contre le changement climatique,

Le Conseil Municipal demande :

- Le gel du tarif du Pass Navigo ;
- Le rétablissement de l'intégralité de l'offre de transport et une publication transparente de la réalité du service sur chaque ligne ;
- L'abandon de tout projet de privatisation des réseaux franciliens de bus, train, métro et tramway ;
- La revalorisation salariale et un plan de recrutement massif de conducteurs et conductrices de trains, R.E.R. et de bus sous contrat public, ainsi que l'augmentation de la présence humaine dans les gares S.N.C.F. du premier au dernier train ;
- L'augmentation des investissements pour moderniser le réseau et le matériel roulant, ainsi que le développement de nouvelles lignes de transport pour offrir des alternatives crédibles à l'automobile ;
- L'organisation d'assises des mobilités avec l'ensemble des acteurs du secteur (usagers, syndicats, associations, employeurs, R.A.T.P., S.N.C.F., collectivités, État...).

Pour extrait conforme au Registre des Délibérations du Conseil Municipal.

Le Maire certifie que le présent extrait conforme au Registre des Délibérations, a été transmis au représentant de l'Etat le

publié ou notifié le **15 DEC 2022**
et qu'il est donc exécutoire à compter de la dernière date.

Le Maire,



Maud TALLET

Fait à Champs-sur-Marne, le 13 décembre 2022

Le Maire,



Maud TALLET

Le présent acte administratif peut être contesté par voie de recours devant le tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat, et/ou de sa publication ou notification.